

Compte rendu de la réunion de quartier La Chesnaie du lundi 22 novembre 2021 - 20h00

Etaient présents :

Référent élu : Antoine Walter

Référents habitants : Dominique Bourin, Marc Remond

Voie partagée vélo / voiture :

Chaussée Jules César :

Peut-on imaginer une piste cyclable sur la portion de la chaussée Jules César entre l'avenue Balzac et le rond-point des cars Lacroix ? A cet endroit, la voirie est plus importante que sur le reste de la chaussée Jules César et cette idée pourrait être discutée avec les élus de Taverny. Des investissements ont été fait du côté de Pierrelaye à la sortie de Beauchamp jusqu'à la piscine de Pierrelaye. Des investissements ont été faits à Franconville et Plessis Bouchard pour des plateaux et la réfection de voirie.

Nous espérons que les pistes cyclables de la portion de la zone d'activité/industrielle de Beauchamp jusqu'au collège (à la charge de la CAVP) puissent se faire en milieu d'année 2022.

Les pistes d'Herblay s'arrêtent brusquement en direction de la patte d'oie : cela s'explique peut-être par le changement de prise en charge des routes (ville/département).

Le cycliste est un utilisateur de la rue mais il n'est pas respecté par les autres véhicules. Son intégrité physique est constamment mise en jeu.

Une question est posée : comment faire pour avoir un partage de la route équitable et sécurisé lorsque la largeur de la voie est trop petite et que l'espace en permet que le partage. Il s'avère souvent que le partage ne fonctionne pas car il est dit de nouveau que les cyclistes ne sont pas respectés.

Nous devons nous faire accompagner prochainement par un cabinet conseil à ce sujet pour établir les cheminements globaux sur la commune : motorisés et doux.

SNCF :

La communauté d'agglomération a proposé des pistes le long de la voie ferrée pour simplifier l'accès et la sécurisation. Nous devrions prendre contact avec l'agglomération à ce sujet car les abords de ces investissements doivent absolument être sécurisés pour empêcher l'accès des utilisateurs aux jardins des habitants. Des personnes ont déjà eu accès aux jardins par le passé. Nous avons effectué deux demandes à ce sujet à la SNCF et nous n'avons pas eu de réponse. Nous allons réitérer cette demande.

Passage piéton Schweizer :

Le passage piéton de l'avenue Schweizer qui jouxte la chaussée Jules César est fondue dans le décor. Elle est composée actuellement de « pavés » de couleurs sombres. Les véhicules ne comprennent pas cet espace et se garent très souvent, voire trop souvent, en travers et

empêchent la traversée piétonne. Celui-ci va faire l'objet d'une réflexion interne avec les services techniques et/ou la communauté de commune du Val Parisis pour envisager un aménagement local sur l'avenue Schweizer ou global sur la chaussée Jules César (de compétence de la CAVP). Un ralentisseur pourrait-il être associé à ce passage piéton ?

Stationnement trottoir PROMOGIM :

Après le signalement des bailleurs, sur le stationnement de véhicules sur le trottoir, il a été demandé à la police municipale de passer régulièrement pour verbaliser les contrevenants. Les véhicules garés gênaient grandement l'entrée et la sortie de tous les véhicules.

Sens de l'avenue GALLIENI :

Il est remarqué que la grande partie des véhicules entre dans l'avenue Gallieni par l'avenue Schweizer et sort par l'avenue Balzac. Une première demande de mise en sens unique de cette avenue avait été demandée mais n'avait pas trouvé d'accord franc. Après un temps de réflexion, il est convenu de mettre en place cette avenue en sens unique vers l'avenue Balzac.

Tri-action :

Une information est faite sur le changement de prise en charge des encombrants. Les habitants devront téléphoner et prendre un rendez-vous. Tri-action proposera une date qui s'intégrera avec un certain nombre de demandes. Les communes adhérentes à Tri-action ont devancé l'obligation de la loi pour trier dès le 1^{er} janvier 2022 tous les emballages papiers et plastiques sans restriction dans la poubelle jaune (la loi oblige les communes à le faire à partir du 1^{er} janvier 2023). Ce changement de tri augmentera le volume de déchets recyclables dans la poubelle jaune et chaque habitant qui le souhaite pourra demander le changement de celle-ci à Tri-action.

Stationnement alterné :

A chaque changement de côté, des véhicules prennent trop de temps (+ de 1 jour) pour basculer sur l'autre trottoir. Cela pose des problèmes de passage. Peut-il y avoir un accord entre une société d'enlèvement et la police municipale lorsque ce changement n'est pas fait 2 jours après ?

Stationnement :

Franconville propose des macarons pour le stationnement des habitants : que dit la législation pour la mise en place de ce système ? Si cela est possible et que nous proposons ce système à Beauchamp pour 1 véhicule, les habitants prendront peut-être l'initiative de rentrer ceux qui n'auront pas ces macarons. Taverny propose des ronds concentriques de couleurs pour augmenter ou diminuer le temps de stationnement : à Beauchamp, il y a que du stationnement bleu. Il est demandé si nous pouvons commencer à proposer des solutions.

STOP avenue Jules César :

Les habitants approuvent une nouvelle fois la mise en place des « stop » qui aident à sortir des avenues Balzac et Schweizer.

Information :

Concours des jardins et balcons décorés pour Noël : fin des inscriptions le 25 novembre 2021.

Changement en cours des lampadaires par la Communauté d'Agglomération du Val Parisis à Beauchamp (lumière LED). Composition d'un jury de commerçants, habitants et élus.

L'éclairage public est de la compétence de la Communauté de Commune du Val Parisis et vous pouvez signaler un dysfonctionnement par téléphone au 0 801 23 05 15 ou par mail dans la rubrique "signaler un dysfonctionnement" sur le site de la ville.

Les défauts de voiries peuvent être signalés sur le site de la mairie dans la rubrique "signaler un dysfonctionnement" puis remplir le formulaire.

Le bus 3009 va évoluer dans le futur pour être remplacé par 2 lignes distincts qui se partageront les différentes dessertes de la commune. Ces lignes relieront les gares entre elles (exemple : Montigny-Beauchamp gare, Bessancourt gare, etc...).

La future forêt de la pointe Barrachin va être inaugurée et ouverte à la promenade lors des festivités du centenaire de la commune en 2022 dans le premier semestre. Ce bois gardera son aspect actuel avec l'intégration de cheminement exclusivement piéton et balisé sur les 5 hectares disponibles.

Fin de la séance : 22h00